



INTERCO 44

NANTES METROPOLE

Déclaration de la CFDT au Comité technique du 15 mai 2017

Dossier : nouvelle organisation du travail de l'opérateur public de collecte

C'est un dossier complexe et ce n'est pas sans difficultés qu'il arrive aujourd'hui en Comité technique. Avant de nous prononcer sur le fond, la CFDT tient à revenir sur les dernières semaines et la mise en œuvre du dialogue social sur ce projet.

Le 28 février 2017, l'employeur a annoncé sa décision de mettre fin à la pratique du « fini-parti » à l'Opérateur Public de Collecte de Nantes à compter du 1^{er} octobre en visant deux objectifs : prévenir l'usure professionnelle et garantir l'avenir de la régie. Dès le début, la CFDT a exprimé qu'elle partageait ces objectifs mais qu'il était nécessaire de débattre du contenu de la journée de travail de 7 h en ayant bien en tête 2 points :

- la collecte reste un métier usant
- l'employeur a sa part de responsabilité dans la situation actuelle et il n'est donc pas question de pénaliser les agents.

L'employeur a ouvert la discussion sur les modalités de mise en œuvre de la réorganisation. La CFDT a participé, avec régularité, à tous les groupes de travail des mois de mars et avril. A cette occasion, nous avons exprimé nos questionnements et inquiétudes :

- Sur l'organisation de la journée de travail,
- Sur la mise en œuvre de la R437 et du règlement de collecte,
- Sur la capacité des équipes à faire face à des circuits de collecte plus importants,
- Sur la gestion de la collecte des jours fériés,

La CFDT est assez critique sur ce que les groupes de travail CHSCT ont pu produire : le projet de réorganisation a évolué à la marge. C'est pourquoi, lorsque la Présidente de Nantes Métropole a annoncé fin avril l'ouverture de négociations sur la réorganisation, nous lui avons fait part de notre agacement face à un dialogue social qui n'attaque les sujets de fond que sous la seule pression du conflit alors que toutes les questions étaient sur la table depuis un mois et demi. Une fois de plus (une fois de trop ?), nous cherchons encore ce dialogue social « renouvelé » que l'on nous a si souvent promis.

A moins que notre employeur n'ait pas mesuré le défi que représentait un projet de cette ampleur... dans ce cas, c'est la preuve d'une méconnaissance des services et de la gestion des relations sociales.

Sur le fond, le dossier qui nous est présenté aujourd'hui n'a pas répondu à toutes nos interrogations sur la réorganisation.

Il faut noter les points qui ont évolué positivement : l'organisation de la collecte des jours fériés pour limiter les samedis travaillés, les règles de réaffectation sur les 3 sites, révision du règlement de collecte et communication auprès de l'utilisateur, mise en place d'une équipe d'ambassadeurs de la propreté, traduction de la R437 en principe généraux d'ici le

1^{er} octobre, mise en place d'un Comité de suivi (qui ne doit pas relever du seul périmètre du CHSCT).

Nous restons dubitatifs sur le calendrier proposé puisque seront menés de front d'ici le 1^{er} octobre la traduction de la R437 dans les pratiques de travail en même temps que l'expérimentation des nouveaux circuits de collecte. Or, sur ces nouveaux circuits, nous en sommes toujours restés à de grands objectifs de tonnages, de productivité et de suppressions de postes : il n'a pas été possible de nous fournir des éléments détaillés qui nous prouvent que la proposition tiendra la route. La géolocalisation est un des outils permettant de définir ces nouveaux circuits mais ne sera mis en place qu'à partir de novembre 2017. La CFDT estime que ses craintes sont fondées sur les prochaines étapes de la réorganisation.

Nous avons noté que 2 postes seraient affectés au nettoyage à terme. Mais on peut douter que ce renfort suffira à compenser les suppressions de postes de nettoyage qui seront réalisés dans le cadre des mesures de maîtrise de la masse salariale.

L'indemnité de maintien de rémunération est un avantage pour les agents. Mais nous regrettons que lors de la dernière séance de négociation, cette question ait pris le pas sur les autres conditions de réussite de la réorganisation.

Nous prenons note qu'il a été possible de dégager des marges de manoeuvres financières conséquentes et rapidement sur le sujet, ce qui nous donne bon espoir de voir réglées d'autres questions. Parmi elles :

- Les agents de la Régie du Sud Ouest ne sont pas mentionnés dans le dossier présenté aujourd'hui. Or, le protocole des jours fériés s'applique aussi à ces collègues. Quelles dispositions seront prises pour eux ?
- Les agents de maîtrise de l'Opérateur Public de Collecte ont été particulièrement mobilisés ces dernières semaines. Comment va être reconnu cette surcharge de travail ?
- Le conflit a généré également une surcharge de travail importante pour les agents du nettoyage des secteurs nantais. Comment cette surcharge va-t-elle être compensée ?

Plus loin de la Collecte et du Nettoyement, nous vous rappelons une autre interpellation de la CFDT concernant les agents du Département qui ont été transférés à Nantes Métropole en début d'année et qui ont été pénalisés d'une baisse de leur salaire en janvier. Eux aussi ont subi une réorganisation qu'ils n'ont pas choisie et méritent à ce titre qu'il y ait continuité sur leur niveau de rémunération entre les deux collectivités.

Face à ce dossier complexe, la CFDT demande un vote point par point.

Le vote point par point, demandé par l'UNSA et la CFDT, a été refusé par l'employeur et un vote global sur le dossier a été maintenu :

*Abstention : **CFDT, FO, UNSA***

*Avis défavorable : **CGT***